

Formation initiale

« DPE SANS MENTION »

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) indique la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le DPE sans mention est réalisé en France sur des biens immobiliers et doit être présenté lors de la vente ou location des logements individuels.

Objectifs de la formation :

- Etablir un DPE d'une maison individuelle, d'un appartement ou d'un lot de copropriété d'un bâtiment d'habitation collectif
- Conseiller le client sur les travaux d'amélioration de l'habitat
- Préparation à la certification DPE sans mention

Contenu pédagogique – Programme de la formation conforme à l'arrêté du 24 décembre 2021

- **Jour 1 :**
 - Le contexte énergétique
 - Les notions utiles
 - Le contexte réglementaire
 - Les modèles du DPE
 - La réglementation dans le tertiaire
 - Le système constructif avec les généralités du bâtiments
 - Les principes de ventilation
 - La thermique des bâtiments
 - Les déperditions thermiques des parois
 - Les déperditions thermiques par renouvellement d'air
 - La prise en compte de l'environnement extérieur
 - Quizz 20 min + correction (non évalué)
- **Jour 2 :**
 - Le choix des modèles DPE depuis le 01 juillet 2021 et le choix des calculs
 - Le DPE vente et location : bâtiment hors habitation : méthode de calcul des consommations réelles
 - Le DPE bâtiment neuf : méthode de calcul par synthèse d'étude thermique
 - Quizz 20 min + correction (non évalué)
 - La méthode par calcul des consommations conventionnelles (méthode 3CL)
 - Présentation
 - Calcul des déperditions de l'enveloppe
 - Les apports gratuits
- **Jour 3 :**
 - Quizz 35 min + correction (non évalué)
 - Les systèmes et les recommandations :
 - Les systèmes de chauffage
 - Les systèmes de ECS
 - La réalisation d'un DPE appartement
 - Apport technique panneaux solaires thermiques et photovoltaïques
 - Les consommations des auxiliaires
 - La régulation et l'éclairage
 - Evaluation finale 60 min (Quizz de 50 questions permettant la validation de la formation)

Tarifs 1 908 € TTC	Durée / Horaires 3 jours De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30	PREREQUIS Minimum Bac+2 ou 3 ans d'expérience liées dans les techniques du bâtiment
------------------------------	---	---

Moyens mis en œuvre et méthodes d'animation :

- Formation en salle avec tables et chaises pour 12 personnes
- Méthode participative basée sur l'expérience du formateur
- Mise à disposition des supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Salle de pause à disposition des stagiaires (café...)

Modalités de suivi et dispositif d'appréciation des résultats :

- Quizz intermédiaire
- Evaluation finale (50 questions ; note attendue **15/20 soit 37,5/50**)

L'examen de validation de formation DPE sans mention se déroule en présentiel sur un temps imparti de 60 min. Le support de cours est autorisé.

- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid (3 semaines après la formation)

Sanction visée par la formation :

Attestation de formation pour la préparation à la certification de personnes DPE sans mention.

Accessibilité aux publics en situation de handicap

Le Référent Handicap chez KparK Formation accompagne les apprentis en situation de handicap, et veille à ce que leurs besoins spécifiques soient pris en compte tout au long de leur parcours de formation. Son rôle est de favoriser l'intégration, de faciliter l'accès aux ressources et aux aménagements nécessaires, et de créer un environnement où chacun peut s'épanouir.

N'hésitez pas à [nous solliciter](#) pour toute question ou demande d'assistance liée au handicap.

Romain LESGARDS - MAILTO accessibilite@kpark-formation.fr